



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 août 2023

Influenza aviaire

Marc Fesneau rencontre les éleveurs et la filière avicole en Vendée pour confirmer le lancement opérationnel de la vaccination début octobre

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est rendu le 31 août dans un élevage de canards en Vendée à quelques semaines du lancement opérationnel de la campagne de vaccination nationale contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). A l'occasion de ce déplacement, Marc Fesneau a confirmé aux professionnels de la filière avicole que le calendrier annoncé pour la mise en œuvre de la campagne vaccinale sera tenu début octobre.

Les préparatifs de la campagne de vaccination IAHP entrent dans leur phase finale. Après la sélection de l'entreprise chargée de produire la première commande de vaccins (juillet 2023) et l'envoi du plan de vaccination officiel à la Commission européenne (août), les ultimes étapes seront franchies courant septembre : publication des arrêtés ministériels technique et financier, instructions aux services, fiches opérationnelles pour les acteurs de terrain, déploiement progressif du système d'information pour la traçabilité et la remontée d'informations.

Ainsi au vu de l'état actuel de la préparation du dispositif, les premières opérations de vaccination dans les élevages de canards pourront ainsi bien commencer la première semaine d'octobre.

Pour rappel, la vaccination s'appliquera de manière obligatoire à tous les élevages commerciaux de canards (Pékin, Barbarie et mulard) sur l'ensemble de l'hexagone pendant toute l'année. Le ministre a confirmé que, pour cette première campagne de vaccination, l'Etat prendrait en charge à 85% le coût total de ce chantier.

Lors de son déplacement en Vendée dans une exploitation avicole, il a salué les travaux réalisés en équipe par les services de l'Etat, les professionnels agricoles et les vétérinaires pour préparer le lancement de cette campagne.

Marc Fesneau a ainsi rappelé l'engagement sans faille de l'Etat dans la gestion de la crise IAHP et la solidarité nationale dont les filières peuvent bénéficier. Concernant les **indemnisations des éleveurs en cas d'abattage des animaux**, 86% des demandes d'acompte ont été traitées pour la crise 2022-2023, pour un montant total de versé de 37,2 millions d'euros. Concernant les **indemnisations pour les pertes économiques**, les premières avances sur les indemnisations économiques destinées aux éleveurs situés au sein des zones réglementées ont été versées dès le début du mois d'août. Comme cela avait été annoncé, les paiements au fil de l'eau ont commencé durant l'été et ce sont près de 30 millions d'euros qui ont d'ores et déjà été versés afin d'apporter un soutien de trésorerie au sein de 1 980 élevages.

Le ministre a également insisté sur le caractère novateur de la démarche entreprise par les professionnels, soutenue financièrement par l'Etat, pour **réduire, depuis le mois de juillet, la densité de canards dans les élevages** afin de limiter le risque d'apparition d'une nouvelle vague épizootique et ainsi garantir le lancement de la campagne vaccinale dans de bonnes conditions. En effet, aucune mise en place de canetons n'est intervenue dans les 45 communes à plus fortes densités d'élevages de canards de la région Pays de la Loire. Cette mesure a été également déployée autour d'un certain nombre de sites d'élevage stratégiques pour la préservation de la génétique aviaire.

Enfin, Marc Fesneau souligne le rôle crucial de la profession vétérinaire dans le déploiement de cette campagne, tant pour l'application du vaccin et la surveillance associée que pour la sécurisation des circuits d'information et financiers.

« Je salue l'énorme travail qui a été mené dans mes services pour tenir le calendrier et je félicite les filières professionnelles – tant du côté de l'élevage que des vétérinaires - pour leur engagement et leur implication dans le succès de cette campagne à venir. Comme je l'avais annoncé, l'Etat est bien au rendez-vous pour accompagner les éleveurs sur le plan sanitaire et économique dans cette crise qui les touche très durement. La filière avicole française est un pilier et une fierté de notre culture gastronomique. » a déclaré Marc Fesneau.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv